

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-11-173
Séance du 29 novembre 2023

Objet : Admission en non-valeur

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	5	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 novembre 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian **BAUME** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Sylvain **HILLE** procuration à M. **CEGIELSKI**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **MUCCIO**, Alain **POMMIER** procuration à J-L **MORELLI**

Conseillers municipaux absents : Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Monique **GRAZIANO-BAYLE**



Objet : Admission en non-valeur

Vu l'instruction codificatrice n°11-022-MO du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, et plus particulièrement le chapitre 3 « l'admission en non-valeur » du titre 8 consacré à l'apurement des titres de recettes,

Vu l'état récapitulatif des admissions en non-valeur et créances éteintes portant les références suivantes :

- liste n° 6160980332 comportant 77 titres de recettes pour un montant total de 23 126,63 €,
- liste n° 6158780332 comportant 54 titres de recettes pour un montant total de 8 665,57 €,
- liste n° 6162780132 comportant 130 titres de recettes pour un montant total de 8 922,44 €,
- liste n° 6161180132 comportant 68 titres de recettes pour un montant total de 4 277,07 € en admission en non-valeur et 23 749,69 € en créances éteintes.

Vu la demande présentée par le Comptable Public de la Ville de Bagnols-sur-Cèze, d'admettre :

- au titre des admissions en non-valeur, un montant de 44 991,71 €,
- au titre des créances éteintes, un montant de 23 749,69 €,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 15 novembre 2023.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'admettre en non-valeur la somme de 44 991,71 € correspondant aux listes (annexées à la présente délibération) : n° 6160980332, n° 6158780332 n° 6162780132 et n° 6161180132 (partiellement) et d'imputer la dépense au chapitre 65, compte 6541 du budget principal,
- d'enregistrer au titre des créances éteintes la somme de 23 749,69 € correspondant à une partie de la liste n° 6161180132 et d'imputer cette somme au chapitre 65, compte 6542 du budget principal.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 novembre 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **04 DEC. 2023**

et publié le **04 DEC. 2023**

